

« Choc des savoirs » : les enseignants des écoles refusent de trier leurs élèves !

La grève du 1^{er} février a démontré que nos collègues professeurs de collège sont vent debout contre le « choc des savoirs » initié par M. Attal et aujourd’hui défendu par Mme Oudéa-Castéra. Il s’agirait, dès la rentrée prochaine, de répartir les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} au collège non plus dans des classes traditionnelles, mais répartis en trois groupes de niveaux. Cette réforme s’appliquerait aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} à la rentrée 2025.

Ce plan, qui instaure un véritable tri social des élèves, organise la déréglementation généralisée des enseignements en collège, avec l’explosion des classes au profit de groupes de niveau « flexibles », avec la remise en cause de tous les programmes et horaires nationaux adaptables en fonction des décisions pédagogiques locales...

Comment seraient constitués ces groupes de niveaux pour les élèves de 6^{ème} ? Qui serait responsable du tri ?

La ministre Oudéa-Castéra y répond. Selon une dépêche AEF, elle a déclaré dans sa visioconférence aux chefs d’établissements qu’ « **avant la rentrée, en mai-juin, chefs d’établissement et directeurs d’école se réuniront pour étudier une première répartition possible des élèves en s’appuyant sur les évaluations des PE, pour préparer des pré-classes.** »

Ainsi, les professeurs des écoles, et notamment les directeurs, seraient responsables de trier les élèves afin de préparer leur affectation dans un des trois groupes de niveaux du collège !

Déjà dans certains départements, des pressions s’exercent sur les enseignants de cycle 3 et notamment de CM2, pour faire les groupes de niveaux en français et en mathématiques qui serviront en 6^{ème} ! **Certains IA-DASEN annoncent que les professeurs des écoles pourraient se voir proposer de co-intervenir dans ces groupes de niveaux. Ceux-ci représentent par ailleurs une réelle menace pour l’existence même des SEGPA.**

De la loi Rilhac qui confère aux directeurs une délégation de compétences de l’autorité académique à la mise en place des conseils école-collège, force est de constater que **tous les outils pouvant permettre de contraindre les professeurs des écoles d’être responsables du tri de leurs élèves au collège sont en place !**

Pour le SNUDI-FO, les mesures Attal – Oudéa-Castéra concernant le « choc des savoirs », qui contiennent également une inacceptable remise en cause de la liberté pédagogique des personnels via notamment la labellisation des manuels scolaires, sont inacceptables ! Les personnels refusent de trier leurs élèves !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, revendique donc l’abandon immédiat des mesures du « choc des savoirs » et exige de la ministre qu’elle réponde aux revendications qui se sont exprimées sous ses fenêtres lors de la manifestation nationale du 25 janvier et dans tous les départements lors de la journée de grève du 1^{er} février :

- Annulation des 650 suppressions de postes et création des postes à hauteur des besoins !
- Abandon de l’Acte 2 de l’Ecole inclusive, respect des notifications MDPH et création des places nécessaires dans les établissements spécialisés !
- Un statut et vrai salaire pour les AESH !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d’indice !

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir dans leurs écoles, à participer nombreux aux réunions d’information syndicale organisées par ses syndicats départementaux pour discuter des moyens de faire aboutir leurs revendications, de bloquer les réformes néfastes de ce gouvernement et de prendre toutes les initiatives pour cela !

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève qui court jusqu’aux vacances de février.

Montreuil, le 5 février 2024